



CONFÉRENCE  
DES  
DIRECTEURS ET  
DOYENS **STAPS**

Séminaire du 12 au 14 juin 2018

---

## Compte-rendu

---



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Faculté des Sciences du Sport  
STAPS

## Bienvenue à la C3D

*La Faculté des Sciences du Sport de Nice est  
heureuse d'accueillir cette année les membres de  
la Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS*

Saint Jean d'Angély 1

Mardi 12, mercredi 13 et jeudi 14 juin 2018

Salles 402, 409, 410 (4ème étage)



[staps.unice.fr](http://staps.unice.fr)





Le séminaire a regroupé 39 composantes STAPS et 54 participants

#### Présents :

Angers (Philippe MATHÉ), Avignon (Stéphane NOTTIN), Besançon (Nicolas TORDI), Brest (Jérôme GUÉRIN), Caen (Antoine GAUTHIER), Cergy-Pontoise (Philippe ROUDEN), Chambéry (Pierre BAVAZZANO), Dijon (Lionel CROGNIER), Évry (Philippe LOPES), Font-Romeu (Grégory DOUCENDE), Grenoble (Jean-Philippe HEUZE), Le Mans (Patrick FANOUILLET), Le Tampon (Fabrice Viale), Lille (Guillaume PENEL), Limoges (Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK), Lyon (Yannick VANPOULLE), Marnes La Vallée (Cécile COLLINET), Metz (Jean-Philippe HAINAUT), Montpellier (Didier DELIGNIERES), Nancy (Michèle SCHWARTZ-MEREY), Nantes (Arnaud GUEVEL), Nice (Serge COLSON), Nîmes (Aurélien CONGALVEZ), Paris-Est Créteil (Thierry MAQUET), Paris X Nanterre La Défense (Tarak DRISS), Paris XIII Nord Bobigny (Hugues ROLAN), Paris Sud Orsay (Christine LE SCANFF), Pau / Tarbes (Éric MARGNES), Pointe à Pitre (Sophie ANTOINE-JONVILLE), Poitiers (Aurélien PICHON), Reims (William BERTUCCI), Rodez (Fanny DUBOIS), Rouen (Xavier BAGUELIN), Toulon (Jean-Paul PERON), Toulouse (Jean-Paul DOUTRELOUX), Valenciennes (Émilie SIMONEAU).

#### Invités :

Caen (Gaëlle QUARCK), Cergy-Pontoise (Pierre-Alban LEBECQ), Éric DEVOS (Calais), Cergy-Pontoise (Pierre-Alban LEBECQ), Liévin (Luc Jospin, Claire TOULOTTE, Viviane BOUTIN), Lyon (Jean-Christophe WECKERLÉ), Marnes La Vallée (Jérémy PIERRE), Nantes (Stéphane BELLARD), Nîmes (Karine WEISS), Saint-Étienne (Pierre MAUCHAND), Toulon (Marc LE FOULER), Hervé LE BARS (Vannes), ANESTAPS (Mathias GOASMAT, Pauline FABRE, Yann CARCEL), AEF (Judith BLANES).

#### Excusés :

Amiens (Said AHMAIDI), Angers (Bénédicte NOURY), Bordeaux (Julien MORLIER), Brive (Béatrice FERRY), Calais (Laurence MUNOZ), Corte (Céline GIOVANNI), Clermont-Ferrand (Nasser HAMMACHE), Liévin (Isabelle CABY), Marseille (Éric BERTON, Pascal CARLIER), Paris Descartes (Arnaud FERRY), Papeete (Guillaume MARIANI), Rennes ENS (Jacques PRIOUX), Rennes (Geneviève GABAGNO, Carole GROUSSARD), Saint-Brieuc (Charles-Yves COLLET), Saint-Étienne (Thomas LAPOLE), Strasbourg (Jean-Yves MÉRINDOL).

#### Absents :

Orléans (Hechmi TOUMI).

#### Le programme du séminaire :

Mardi 12 juin 2018	Mercredi 13 juin 2018	Jeudi 14 juin 2018
9h/12h. : Ouverture du séminaire  Bilan d'étape Parcoursup Dispositif « Oui Si » Atelier Bilan	9h/12h. : Déclinaison des référentiels de formation (blocs de compétence en maquette) : Méthodes de travail Ateliers	9h/12h. :  Déclinaison des référentiels de formation Présentation des travaux et Rédaction du vade-mecum
14h./16h.  Bilan d'étape Parcoursup (suite) Atelier Perspectives	14h/16h. :  Arrêté de Licence Concours et ESPE 2 Ateliers	12h/13h. : Programmation C3D 2018/2019 Conclusion du séminaire
17h./17h30 Étude Garef	16h/18h. : Sécurité spécifique	



## Sommaire

Le programme du séminaire	2
<b>Le bilan Parcoursup</b>	<b>4</b>
Comité Éthique et Scientifique de Parcoursup	4
Bilan Parcoursup : <i>Procédure C3D, Surbooking, Candidats extérieurs, Algorithme Parcoursup, Sportifs de haut-niveau, Scores des derniers admis, Création de postes, Création de places, Les attaques</i>	5
Les dispositifs OUI SI	
<b>Arrêté Licence</b>	<b>6</b>
<b>Mentions de Licence</b>	<b>7</b>
<b>Réforme des ESPE et concours de recrutement</b>	<b>8</b>
<b>Réflexions autour de la sécurité</b>	<b>8</b>
<b>Dossier Professionnalisation</b>	<b>10</b>
<b>Les dossiers actuels</b>	<b>11</b>
Formation des doyens	11
Enquête insertion	11
Revue EPS	13
<b>Calendrier 2018-2019</b>	<b>14</b>
<b>Annexes</b>	
1 Les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants en Licence 1 STAPS	
2 Bilan et perspectives Parcoursup, synthèse des propositions	
3 Fiche de recueil des préconisations, Arrêté Licence	
4 Réforme ESPE et concours de recrutement	
5 Réflexions sur la sécurité en STAPS	
6a Déclinaisons des référentiels de formation, blocs de compétences, vademecum	
6b Modèle de présentation simplifiée des blocs de compétences	
6c Déclinaison des blocs de compétences pour le DEUG STAPS	
7a Fiche RNCP DEUG STAPS	
7b Fiche RNCP Licence STAPS APA-S	
7c Fiche RNCP Licence STAPS Éducation et motricité	
7d Fiche RNCP Licence STAPS Entraînement	
7e Fiche RNCP Licence STAPS Management du sport	
8 Calendrier C3D 2018-2019	



## **Le bilan Parcoursup**

### **Comité Éthique et Scientifique de Parcoursup**

La Ministre a installé un Comité Éthique et Scientifique de Parcoursup (CESP). Ce Comité veille au bon fonctionnement de la plateforme mise en place dans le cadre de la procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur. Il s'assure notamment que les règles informatiques qui régissent son fonctionnement sont claires, conformes aux normes en vigueur et transparentes. Il est présidé par Noëlle Lenoir.

Dans le cadre de ses travaux, le comité est conduit à auditionner des acteurs. Il a souhaité auditionner certains Conférences de Doyens, notamment la C3D à propos du travail réalisé en amont sur les critères d'examen, et la Conférence de Droit et Sciences Politiques dans laquelle la convergence s'est faite sur le cadrage des attendus et le questionnaire mais pas sur des critères communs

Le comité se réunira le 18 juin au ministère.

## **Bilan Parcoursup**

### ***Procédure C3D***

Il semble que seules deux UFR (Bordeaux et Orléans) n'aient pas utilisé la procédure proposée par la Conférence, mais aient eu recours au module d'aide à la décision. Si la logique générale a été respectée, certains ont modifié les pondérations, notamment à Paris-Sud, Corte (compétence 4) et Nantes (fiche avenir), et certains ont ajouté des points pour les sportifs de haut-niveau à cette même compétence 4 (Lille, Poitiers, Saint-Etienne, Dijon, Marne la Vallée, Bobigny).

La capacité de la C3D à se mettre d'accord non seulement sur les attendus nationaux et aussi sur une procédure commune de pré-classement a étonné. Lors d'une réunion au ministère, les Conférences de Doyens ont été incitées à tenter la même démarche l'année prochaine.

### ***Surbooking***

L'objectif raisonnable serait sans doute d'arriver à la date des résultats du baccalauréat avec 10% de candidats acceptés au-delà des capacités d'accueil. S'il reste des places au-delà, c'est la commission rectorale qui les prendra en charge. Le surbooking est sensé accélérer le remplissage des capacités d'accueil. D'après les informations collectées 20 structures n'ont pas utilisé le surbooking. Il n'est pas évident que cela ait débouché sur des taux de remplissage plus faibles.

### ***Candidats extérieurs***

C'est le domicile parental qui a servi de critère, et pas l'académie d'obtention du BAC. Les candidats pouvaient demander à modifier leur domiciliation jusqu'au 16 mai, mais beaucoup ont été piégés. Certains ont pu être déçus de perdre leurs candidats extérieurs, mais la préférence académique faisait partie de nos revendications.

### ***Algorithme Parcoursup***

Certains ont été surpris de voir leurs classements modifiés par Parcoursup. Les deux principaux changements sont liés aux candidats hors académie, dont le pourcentage maximal a été fixé par le recteur. Nous avons eu des pourcentages faibles en général, souvent à 1%, ce qui a refoulé les extérieurs en fin de classement. D'un autre côté le taux de boursiers a été corrigé.





## Arrêté Licence

Le texte est réécrit pour une mise en conformité avec le Plan Étudiants. Il sera présenté au CNESER en début juillet, pour mise en œuvre à la rentrée 2019. Différents points méritent l'attention de la C3D :

*Contrats de réussite* : Encore beaucoup d'incertitude à ce niveau. Le terme « contrat » doit-il être utilisé ? Concerne-t-il tous les étudiants ou seulement les OUI SI. Quels sont les engagements des étudiants et de l'université ? Concerne-t-il uniquement la L1 ou l'ensemble de la Licence ?

*Directeurs des Études* : Prévu par la loi ORE pour le suivi des parcours adaptés. Le projet d'arrêté fait apparaître cette mission avec de multiples fonctions (suivi des étudiants, relations avec le secondaire et les services centraux, missions d'orientation et de suivi de l'insertion). Nous avons fait remarquer que ces missions étaient déjà remplies, souvent par de multiples acteurs (directeurs adjoints formation, responsables de diplôme, responsables de parcours, du tutorat, de l'orientation, etc.). Le ministère semble politiquement tenir à un affichage sur une seule personne.

*Mentions et parcours* : propositions toujours floues à ce sujet, même si l'on semble se diriger vers un assouplissement du Cadre National des Formations.

*Évaluation* : le ministère tient à mettre en avant le Contrôle Continu. Les discussions sur le Contrôle Continu Intégral ou une CC avec rattrapage sont encore en cours.

*Compensation* : un accord semble se dessiner pour une compensation limitée à l'intérieur des blocs de compétences.

Pour l'instant ce projet semble peu abouti, et ressemble davantage à un montage politique cherchant des compromis acceptables. À ce stade, il n'est pas certain que la réalité du terrain des formations soit réellement prise en compte.

## Mentions de Licence

Le ministère envisage de revoir quelque peu le Cadre National des Formations. Lors de la rédaction du premier CNF, les cinq spécialités de la Licence STAPS ont été regroupées dans une mention unique. Or historiquement ces spécialités, qui menaient à des domaines professionnels très différents, avaient été inscrites séparément au RNCP, et pour certaines disposaient d'une inscription au Code du Sport, avec prérogatives d'intervention. Jean-Michel Jolion avait reconnu lui-même à l'époque que cette disparition des intitulés des spécialités posait des problèmes délicats pour les diplômés STAPS, et pour nos négociations avec le Ministère de la Santé et le Ministère des Sports. Nous avons demandé que l'actuelle Licence STAPS soit divisée en 5 mentions autonomes:

- STAPS-Activité Physique Adaptée-Santé
- STAPS-Éducation et Motricité
- STAPS-Entraînement Sportif
- STAPS-Management du Sport
- STAPS-Ergonomie du Sport et Performance Motrice

Cet aménagement nous paraît essentiel à la lisibilité de nos diplômes, et à l'insertion professionnelle de nos étudiants. Nous pensons notamment aux étudiants des parcours "Activité Physique Adaptée-Santé", "Éducation et Motricité" et "Entraînement Sportif", que le CNF actuel met clairement en difficulté. Elle serait par ailleurs en lien avec les mentions de master, qui reprennent ces intitulés. Nous pensons par ailleurs que les effectifs en STAPS justifient que ces distinctions soient réalisées.



L'atelier « Préconisations C3D Arrêté de Licence » a visé à faire émerger des préconisations de la conférence des Directeurs STAPS relatifs aux 5 axes ci-dessous du futur Arrêté :

- Contrats de réussite,
- Directeurs d'études,
- Mentions et parcours,
- Évaluation,
- Compensation.

Ces deux derniers axes sont à considérer simultanément.

Les préconisations ont cherché à faire apparaître les points positifs, points d'attention, mises en relation, mises en œuvre, ... ; 5 préconisations maximum seront proposées par axe. Intégrant l'existant, les préconisations proposées se voudront réalistes au regard de leurs contextes de mise en œuvre.

La synthèse des préconisations constituera pour la C3D la base des échanges qu'elle pourra avoir avec le Ministère et les partenaires concernés par l'Arrêté Licence. Cette synthèse est jointe au compte-rendu (Annexe 3 – Fiche de recueil des préconisations, Arrêté Licence).

## Réforme des ESPE et concours de recrutement

En réponse à un référé de la Cour des comptes, les Ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont annoncé que les futurs enseignants seraient recrutés par des épreuves d'admissibilité en fin de L3. Les épreuves d'admission seraient placées "en M1 ou en M2".

Cette évolution de la place du concours, que nous réclamons depuis un certain nombre d'années, semble actée. Elle va avoir des répercussions sur la maîtrise de la formation et du recrutement, sur un fond de concurrence entre l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.

Le positionnement de la C3D pourrait être le suivant :

- Développement des licences préprofessionnelles (sur le modèle de la Licence EM)
- Concours académique en L3
- Titularisation suite à l'obtention du master, sans épreuves nationales d'admission (travail en équipes plurielles éducation nationale - enseignement supérieur)
- Statut de fonctionnaire stagiaire en seconde année de master
- Ratio raisonnable de places à l'admissibilité (+20% ?)

Il ne sera pas facile de trouver des points de convergence entre les deux ministères, entre les différentes disciplines, et avec les syndicats...

L'atelier « Place du concours et répercussions, réflexions et proposition d'orientation et d'organisation de la formation a visé à imaginer un processus de formation à partir d'un concours situé en fin de L3 et formaliser les préconisations conduisant progressivement au recrutement de l'enseignant à l'issue de la formation et de la validation d'un Master MEEF.

Il s'agit de produire des préconisations à partir des points de centration ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Nature du concours en fin de L3 (dont quel maintien du niveau national du concours)
- Statut des étudiants de master (étudiants ou fonctionnaire-stagiaire)
- Place et/ou nécessité des épreuves d'admission, quelles épreuves, quelle gestion des flux ?



- Devenir des reçus/collés
- Place de la formation universitaire dans les nouveaux masters, rôle des universités dans la formation des enseignants
- Quelle formation de master ? (Quelle formation professionnelle ?)
- Licences préprofessionnelles, devenir de la licence EM et ses voies de diversification
- ...
- Année de transition

La synthèse des réflexions et propositions d'orientation et d'organisation de la formation est jointe au compte-rendu (Annexe 4 - Réforme ESPE et concours de recrutement).

## Réflexions autour de la sécurité en STAPS

Ce temps de présentation a été réalisé par Pierre Bavazzano et William Bertucci. Il a été complété d'un témoignage de ce dernier relatif à l'accident de natation survenu à l'UFR STAPS de Reims.

La présentation ci-dessous est également disponible sous forme de diapositives en annexe du compte-rendu (Annexe 5 - Réflexions autour de la Sécurité en STAPS).

### 1. Historique de la réflexion

Lors du séminaire de la C3D de janvier 2018 à Strasbourg, il a été évoqué une problématique autour de la sécurité. Celle-ci recouvre plusieurs dimensions : les étudiants, les enseignants avec la diversité des statuts, les lieux de pratique, les assurances, les spécificités des APSA, etc.

### 2. Objectif du travail

Identifier les différents contextes, les pratiques, les fonctionnements, etc.

Par exemple, certaines structures demandent un certificat médical, vérifient les cartes professionnelles, rédigent des fiches sécurité dans les APSA, etc.

Les personnes : étudiants, titulaires (MCF hors STAPS qui enseignent le volley-ball, fiches de recrutement avec les APSA précisées, exigence de cartes professionnelles), vacataires, contractuels (idem pour la carte professionnelle).

Certificats médicaux pour la pratique des étudiants. Visites médicales par les services. Aptitudes.

Idem pour les personnels (médecine du travail pour les personnels)

Les lieux de pratique et la responsabilité civile de l'Université : lieux de pratique propriété de l'université avec le matériel de l'université et les cas croisés. Piscines (débat sur la présence des MNS). Fonction de surveillance présente et active.

Service responsable des installations sportives : SUAPS, patrimoine, STAPS, etc.

Équipements, le matériel, les contrôles périodiques légaux de sécurité, SAE (EPI), les équipements immobiliers par destination (panneaux de basket, cages de hand, etc., matériel fixe). Autre matériel propriété ou prêté ou loué : même problématique de responsabilité (responsabilité du comportement ou de la structure : le camion qui transporte des bouteilles de gaz)

Conventions : vérifier l'état de fonctionnement du matériel avant chaque utilisation (éléments minimum de sécurité : exemple du VTT qui n'est pas en état).

Espaces naturels : propriétés, environnement spécifique, ouvert au public. Espaces publics fermés. Espaces privés ouverts au public et espaces privés fermés.

Déplacements des étudiants : organisés par l'université et est responsable. Problématique de transports en cars, vérification de l'état des véhicules, « coup d'œil » de prudence). Déplacements



libres avec rendez-vous sur lieu de pratique (déplacement AT). Organisation d'un transport en bus et des étudiants s'y rendent par eux-mêmes (flou).

Procédures d'urgence : définition, rédaction, partage, formation, maîtrise de la procédure.

Fiches APSA – sécurité : protège dents obligatoire au rugby, casque obligatoire ski, contenus d'échauffement et de mise en route, etc. A minima, se caler sur la fédération délégataire. Matériel à acheter par l'étudiant = problème. La prescription d'un matériel par le prof ...

Principes d'informations préalables : certifier par une signature (cela n'exonère pas la responsabilité mais ...), etc. Devoir d'informations. Responsable HS enseignement et recherche.

Savoir nager / APPN (voile, kayak, etc.)

Statistiques accidents, évaluation, pilotage,

Situations de secours à l'étudiant, la formation des personnels, intervention ou pas ... Étudiants pompiers ou à compétences particulières. Non-assistance à personne en danger quel que soit le statut.

Se comporte en bon père de famille au niveau du code civil. Formation des personnels / risques, dangers, attitudes, comportements,

Aspects didactiques : niveaux, confrontation, etc. Escalade, sports nautiques, etc.

Absence du prof : informations à donner aux étudiants, IS gardiennées ou pas, etc.

Pratiques libres, en autonomie ??? Responsabilités, organisation, etc.

Environnement global de la situation.

L'exclusion de l'étudiant porteur d'un danger pour autrui et pour lui-même (questionnera sur les pratiques ...). Principe de précaution sur les situations environnementales.

### **3. Modalités**

Concevoir un questionnaire en ligne qui doit permettre l'analyse des différents contextes. Ces éléments de questionnaire doivent prendre en compte les dimensions précitées.

### **4. Calendrier**

Proposition du questionnaire au Conseil d'Administration, puis diffusion et remplissage lors du prochain séminaire.

### **5. Traitement des réponses**

Le traitement des réponses fera très certainement apparaître des problématiques liées aux spécificités des structures : propriétaires ou non des installations, APSA en milieu spécifique, déplacements des étudiants, stages, etc.

### **6. Les différentes structures**

Département STAPS, UFR STAPS, UFR intégrant le SUAPS ou le « DAPS »

Installations sportives appartenant à l'Université, à un club universitaire (de type LUC ?). Utilisation d'installations appartenant à des collectivités, des structures privées. Espaces de plein air avec environnement spécifique ou pas. Cas particuliers des piscines.



## Dossier Professionnalisation

Lors de ce séminaire, le processus d'élaboration des référentiels de formation en blocs de compétences engage une nouvelle étape, celle de la formalisation d'un vademecum à partir du référentiel de formation formalisé en 7 domaines, 10 blocs qui passe par :

- la définition des compétences certifiées,
- l'écriture des fiches RNCP de Master,
- l'actualisation des fiches RNCP de Licence,
- la construction des attendus de fin de formation par blocs illustrés d'exemples d'évaluation et de mise en œuvre,
- la production de documents simplifiés afin de communiquer auprès des partenaires,
- la mise en place de méthodologies propres à engager les équipes STAPS à produire des maquettes sous forme de blocs de compétences.

La présentation du travail réalisé lors du séminaire est annexé à ce compte-rendu (annexe 6a : Déclinaisons des référentiels de formation, blocs de compétences, vademecum). Un modèle simplifié de présentation des blocs compétences a été proposé (annexe 6b : modèle de présentation simplifiée des blocs de compétences) ainsi qu'un exemple de déclinaison des blocs de compétences pour le DEUG STAPS à partir des travaux de la C3D, du texte de Licence et de la fiche RNCP actuelle (annexe 6c).

Les travaux du séminaire ont permis de produire les fiches RNCP de :

- DEUG STAPS (annexe 7a),
- Licence STAPS APA-S (annexe 7b),
- Licence STAPS Éducation et motricité (annexe 7c),
- Licence STAPS Entraînement sportif (annexe 7d),
- Licence STAPS Management du sport (annexe 7e).



## Les dossiers actuels

### Formation des doyens (CPU-Conférences de Doyens)

Cinq conférences de doyens, la CDD-FSEG (Sciences Économiques et de Gestion), la CDDSP (Droit et Science Politique), la CDUL (Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales), la CDUS (Sciences) et la C3D STAPS se sont mis d'accord pour organiser des séminaires de formation des nouveaux directeurs. Nous avons rencontré à plusieurs reprises Yves Clot, chargé de mission à la CPU, sur ces problèmes de formation des cadres universitaires. L'École Supérieure de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ENSENESR), située à Poitiers, avec l'AMUE et la CPU, a proposé de mettre en place une formation, en réactivant un module de formation déjà proposé en 2013.

Cette formation est programmée du 22 au 25 octobre

*Séquence 1 : la place de l'UFR dans la stratégie de l'établissement, le rôle du directeur.*

Les évolutions de l'ESR, des missions des composantes, de leur direction. Le cœur de métier de directeur d'UFR : la qualité des formations, adossées à la recherche.

*Séquence 2 : les temporalités de la gestion d'une composante.*

Le dialogue de gestion composante/établissement. Le dialogue interne pour faire évoluer la composante : vie des équipes pédagogiques, les conseils – les sites et leurs partenaires –observatoire de l'insertion, réussite, analyse des formations, fonction arbitrage et prise de décision. Les outils et les étapes du dialogue : ce que doit savoir un directeur (et ce qu'il peut déléguer) : autour du MOOC « gestion budgétaire d'un établissement », l'allocation de moyens, les marges de manœuvre, argumenter, éléments pour la discussion.

*Séquence 3 : dialoguer, travailler en réseau, coopérer*

Les interactions avec les fonctions supports – services communs/centraux, les publics : comment et avec qui dialoguer ; les réseaux de référents (RI, Com, etc), la vie étudiante, associative. Le temps des appels à projets : une autre temporalité, une approche spécifique, des coopérations à encourager : PIA, Recherche...

L'évolution du travail et des relations professionnelles, facteur à prendre en compte dans l'organisation du travail et l'animation des équipes.

Les enseignants et enseignants–chercheurs : moteurs de la politique de la stratégie de formation, le lien avec la recherche.

*Séquence conclusive : Le directeur, animateur d'un projet de composante*

Acteur de la politique de l'établissement, garant de la qualité de vie au travail. Appropriation des réglementations et dispositifs RH, animer des équipes plurielles pour instaurer les conditions du dialogue et de la coopération.

## Enquête insertion

Nous avons reçu diverses injonctions nous demandant de renoncer à notre enquête d'insertion. La dernière vient de Boris Ménard (responsable de la coordination des enquêtes d'insertion professionnelle) :

*« On m'a mis au courant du projet d'enquête de la C3D sur la promo 2015/2016 des diplômés de STAPS au niveau DEUST, Licence, Licence professionnelle et Master.*

*Tout d'abord et au niveau Licence professionnelle et Master, les diplômés 2015/2016 seront enquêtés au 1er décembre 2018 dans le cadre de l'enquête nationale par l'ensemble des observatoires des universités françaises et coordonnée par le MESRI (dans le cadre d'une méthodologie commune, tronç*



*commun, redressement, population) qui assure la publication des résultats nationaux, en respect de la loi LRU de 2007 puis des lois ESR 2013 et 2014. Cette enquête est encadrée par un comité de pilotage qui se réunit annuellement, regroupant notamment des représentants de la CPU et des différents organismes producteurs d'enquête au niveau national (ADIUT, Céreq, etc.).*

*Une enquête de la C3D à ce niveau et hors dispositif national compromettrait donc les taux de réponses pour STAPS, la représentativité, la visibilité et la comparabilité des résultats d'IP pour STAPS au niveau national en regard des autres disciplines mais également des universités délivrant des diplômes en STAPS, participant ou non à votre enquête.*

*En outre, les OVE n'ont pas vocation à transmettre des données nominatives à des tiers (courriel, adresse des parents et étudiants, etc.).*

*En outre, je vous avais contacté début février concernant un projet d'enquête sur les diplômés 2015 de licence STAPS. Je ne vous ai pas recontacté depuis car ce projet a pris du retard dans l'attente d'un financement mais sera finalement lancé au 1er décembre 2018 sur la promo 2015/2016 en collaboration avec les OVE universitaires.*

*Cette enquête nous a été commanditée par la Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle (DGESIP A1).*

*Nous avons retravaillé sur le questionnaire avec Mr Jean-Louis Gouju (que vous connaissez), conseiller scientifique du MESRI et nous comptons revenir vers vous pour vous soumettre ce questionnaire et intégrer vos suggestions ou demandes afin de « coller » au plus près des problématiques spécifiques à STAPS.*

*Un courrier officiel signé par la sous-directrice du SIES (en copie de ce mail) vous sera adressé prochainement vous informant de la primauté des enquêtes nationales LP et Master sur les autres dispositifs d'observation ».*

Nous avons déjà réagi à ces remarques :

Yannick Vanpouille : « L'enquête ministérielle n'a pas la même amplitude ni la même vocation. Nous voulons travailler sur l'ensemble des diplômés d'une part et fournir à chaque STAPS ses propres résultats d'autre part. Cela ne sera pas fait par l'enquête ministérielle. En outre, disposer de ses propres chiffres est un atout politique important dans un contexte de forte tension sur les métiers du sport, la C3D et l'ensemble des STAPS en ont besoin face aux partenaires sociaux et au ministère ».

Cécile Collinet : « Outre l'enquête elle-même nous proposons aussi des outils de visualisation dynamiques qu'ils ne proposeront jamais. Par ailleurs ces outils de visualisation des données permettent des enquêtes récurrentes et leur comparaison puisque nous serons propriétaires du questionnaire. En outre nous proposons des pages spécifiques pour chaque UFR. Je trouve curieux que jusqu'à présent aucune enquête intéressante ne soit sortie et que lorsque la nôtre est en route il semble qu'ils puissent faire des enquêtes qui nous seront utiles... par ailleurs je me demande de quelles autorisations ils parlent et pourquoi elles seraient différentes des nôtres ».

Aurélien Pichon : « Compte tenu des enjeux à venir liés à la professionnalisation nous ne pouvons pas attendre qu'ils adaptent leurs questionnaires. Je pense que nous devons y aller cette année indépendamment, et voir ensuite leur capacité à faire évoluer leurs dispositifs en fonction de nos besoins. »

Le message suivant a été adressé le 14 juin 2018 aux membres de la C3D suite à la présentation des premières données de l'enquête par Cécile Collinet et Jérémy Pierre.



« Comme convenu hier, Cécile et Jérémie me chargent de vous rappeler l'importance de l'enquête insertion professionnelle STAPS. Pour mémoire, nous vous rappelons ci-dessous les quelques points propices à favoriser les retours des étudiants :

- Message du directeur de la structure
- Envoi de la part de l'ancien responsable
- Utilisation exclusive des adresses personnelles
- Relances téléphoniques éventuelles (si possible)
- Prévoir 2 relances à 15 jours d'intervalle

Merci de contacter Cécile Collinet ([cecile.collinet@u-pem.fr](mailto:cecile.collinet@u-pem.fr)) pour l'envoi du lien du questionnaire et pour avoir de l'aide dans l'administration de l'enquête. Il faut la tenir au courant de l'avancée de votre participation.

Merci à tous de votre contribution ».

## Revue EPS

La revue EPS nous a proposé d'inclure un dossier C3D dans le numéro du mois d'Août. Un tel dossier avait déjà été produit en 2007 (n°324), sous la forme d'un entretien collectif. Le dossier ferait 16-20 pages, et nous projetons d'y inclure des contributions sur l'ensemble des problématiques d'actualité.

*La C3D* : Historique, caractéristiques actuelles (représentativité, politique nationale, etc.), positionnement des conférences de doyens dans le contexte universitaire actuel (Philippe – Didier) – 1 page

*ParcourSup* : Positionnement politique de la C3D, stratégie de classement, bilan, perspectives (Didier) – 5 pages

*Professionnalisation* (Yannick) – 4 pages

*L'approche par compétences à l'université* : philosophie de l'approche par compétence, renouvellement pédagogique, évaluation (Yannick - Didier) – 2 pages

*Formation des enseignants* : Place du concours, licence préprofessionnelle, nature des master Enseignement (Hugues - Didier) – 2 pages

*La recherche en STAPS* : Panorama national, positionnement dans les universités, etc. – (Aurélien – Driss) – 2 pages

*Le mouvement sportif* : conventions, partenariat (Lionel) - 1 page

*Sport-Santé* : bilan des concertations, évolution du dossier et positionnement des APA – (Claire) – 2 pages

*L'ANESTAPS* – (Mathias) - 1 page



## Calendrier 2018-2019

Les Conseils d'Administrations et Séminaires de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS de l'année universitaire 2018-2019 sont programmées aux dates suivantes (annexe 8) :

<b>Conseils d'Administration</b>	<b>Séminaires</b>
Mercredi 3 octobre 2018 <i>Lieu : à préciser</i>	
Mardi 20 novembre 2018 <i>Lieu : à préciser</i>	
Lundi 7 Janvier 2019 <i>Lieu : Rouen</i>	Séminaire 1 Du mardi 8 au jeudi 10 janvier 2019 <i>Lieu : Rouen</i>
Mercredi 13 mars 2019 <i>Lieu : à préciser</i>	
<i>Date de réserve</i> Mardi 14 mai 2019 <i>Lieu : à préciser</i>	
Lundi 17 juin 2019 <i>Lieu : Montpellier</i>	Séminaire 2 Du mardi 18 au jeudi 20 juin 2019 <i>Lieu : Montpellier</i>